

Audit de suivi des recommandations en suspens relatives au système de conduite et d'information des Forces terrestres

Domaine départemental de la Défense

L'essentiel en bref

Sur mandat de la Délégation des finances des Chambres fédérales, le Contrôle fédéral des finances (CDF) avait effectué en 2014 au sein du domaine départemental de la Défense un audit du projet «Système de conduite et d'information des Forces terrestres» (FIS FT). L'audit visait à évaluer l'état d'avancement des travaux, la gestion de projet ainsi que la mise en œuvre des enseignements tirés des analyses dont le projet FIS FT avait fait l'objet auparavant. Dans son rapport du 20 octobre 2014, le CDF présentait les résultats ainsi que neuf recommandations basées sur ces derniers¹.

Du 29 février au 2 mars 2016 ainsi que quelques jours en juillet 2016, le CDF a contrôlé l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations. Le projet n'a pas été réévalué. Le CDF a constaté que, à une exception près, toutes les recommandations avaient été réalisées ou avaient perdu leur pertinence.

La recommandation 9 a été en grande partie mise en œuvre. La capacité d'engagement du FIS FT ainsi que sa compatibilité avec le principe de l'armée de milice pour le niveau d'utilisation 3b (échelon des compagnies) ont été confirmées et la valeur ajoutée du système a été démontrée. Selon les Forces terrestres, le FIS FT est utilisé en permanence et avec succès depuis janvier 2016 dans le cadre de la gestion des opérations et de la disponibilité des troupes terrestres.

L'utilité et la fonctionnalité du système pour le niveau d'utilisation 5 ont été testées au moyen de réseaux civils. Les conclusions relatives à la poursuite de son utilisation à long terme et les développements possibles ne constituent pas encore des bases assez solides pour que les milieux politiques puissent prendre une décision quant aux projets subséquents. En ce qui concerne ces projets, il est prévu que des décisions importantes soient prises entre 2019 et 2023. Le projet subséquent «Adaptation technologique du Système de conduite et d'information des Forces terrestres» est déjà en cours.

Les points encore en suspens de la recommandation 9 sont examinés de façon plus approfondie ci-après:

Le CDF a recommandé au domaine départemental de la Défense de vérifier la compatibilité du FIS FT avec le principe de l'armée de milice et les questions de sécurité dans le cadre de l'audit du respect des critères *fit for mission* et *fit for training*. Ce contrôle devrait aussi permettre de montrer de manière la plus objective et fiable possible quelle utilité supplémentaire FIS FT apporte dans la pratique par rapport aux outils de communication et de gestion utilisés précédemment. Les preuves apportées doivent servir de base solide aux décisions politiques relatives aux projets subséquents.

À l'instar du rapport initial que le CDF avait publié le 20 octobre 2014, le présent rapport fait état du développement et de l'utilisation du projet FIS FT au niveau 3b. L'engagement mobile de troupes

¹ Le rapport d'audit du projet informatique «Système de conduite et d'information des Forces terrestres – Domaine départemental de la Défense» (PA 14383), disponible sur le site Internet du CDF, a été publié en décembre 2014.



de combat en partie déjà planifié au niveau 5 n'est possible qu'à condition d'employer des moyens de télécommunication supplémentaires.

À l'heure actuelle, en cas de besoin et selon la disponibilité des réseaux, ces moyens supplémentaires pourraient être achetés à des prestataires civils. Le report de l'utilisation du projet Télécommunication de l'armée (TC A) à cet effet est en cours d'évaluation. Pour l'instant, on ne peut rien affirmer de définitif quant à la réalisation effective, aux coûts et à l'utilité de ce projet.

Sur la base de son audit, le CDF a constaté les faits suivants:

- Depuis 2014, les preuves ont été apportées que, dans de nombreux cas d'instruction et d'engagement, le projet FIS FT répond aux exigences des troupes au niveau 3b et qu'il constitue une amélioration pour ce qui est des moyens de communication et de conduite. Ces preuves sont documentées en détail dans le rapport. Dans le cadre des modifications prévues dans le projet FIS FT et du programme de remplacement du matériel «Adaptation technologique du Système de conduite et d'information des Forces terrestres», une consolidation et une préservation de la valeur du système FIS FT doivent être assurées au niveau 3b jusqu'à la fin de l'utilisation dudit système prévue pour 2025.
- Le domaine départemental de la Défense a annoncé que le développement de la capacité de conduite avait déjà été amorcé et qu'il devrait être concrétisé dans le cadre d'un programme de capacités d'ici fin 2018. Ce dernier constituera une base solide pour les décisions politiques concernant les projets subséquents.

L'État-major des Forces terrestres prévoit de lancer à partir de 2019, à l'aide d'un crédit d'étude de projets, essais et préparatifs d'achats (EEP), le plan d'achat pour le système d'images de la situation au sol afin d'implanter le logiciel sur la plateforme de communication TC A à partir de 2025.

Le CDF considère par conséquent que la mise en œuvre de la recommandation 9 n'est pas terminée.

Complément après la décision du DDPS au sujet du FIS FT du 10 janvier 2017:

La décision que le DDPS a rendue le 10 janvier 2017 de ne pas compléter le projet FIS FT avec des moyens de télécommunication mobiles a permis entre-temps de clarifier la situation. La recommandation est ainsi mise en œuvre.

Texte original en allemand